

07/12/2023

Les campements du Nord ont été évacués

PLUS D'UN MILLIER de migrants ont hier été évacués de lieux de vie autour de Calais et Dunkerque, une « mise à l'abri » selon les préfectures, dénoncée comme « forcée » par les associations.

Beaucoup ne veulent pas s'éloigner

À Loon-Plage près de Dunkerque (Nord), comme dans les principaux campements de Calais (Pas-de-Calais), des dizaines de bus ont été mobilisés pour emmener les migrants vers des centres d'accueil à l'écart du littoral, dans toute la France. Près de 1 000 places d'hébergement en dehors des Hauts-de-France avaient été réservées et 1 244 personnes « ont accepté d'être mises à l'abri », selon un communiqué de la préfecture de la zone de sécurité Nord.

D'après les préfectures, qui évaluaient le nombre de migrants présents à environ 800 à Calais et de 1 200 à 1 500 à Loon-Plage, tous se sont vus proposer une mise à l'abri, mais beaucoup ne souhaitent pas s'éloigner de la côte pour ne pas rater une opportunité de traversée.

Cent trente exilés en situation irrégulière ont « été interpellés en vue d'un placement en retenue administrative », indique le

communiqué.

Ces opérations simultanées visaient selon le préfet du Pas-de-Calais Jacques Billant à mettre fin à des « conditions de vie indignes, accentuées ces dernières semaines par les précipitations importantes ».

« L'objectif est de sauver les vies », a souligné François-Xavier Bieuville, sous-préfet de Dunkerque, alors que les tentatives de traversées se poursuivent malgré les conditions météo.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, 128 personnes ont été secourues en mer, à bord de deux embarcations clandestines en difficulté, a indiqué la préfecture maritime dans un communiqué. Deux personnes ont péri dans la Manche le 22 novembre, lorsque leur embarcation a fait naufrage.

Les associations venant en aide aux migrants ont cependant dénoncé une nouvelle fois des « expulsions forcées ».

« Expulsions forcées »

« On reçoit des appels de nombreuses familles qui sont dans les bus dans l'Essonne ou en direction du sud [...] et qui nous contactent parce qu'elles ne comprennent pas



→ Sous surveillance de la police, des migrants attendent de monter à bord d'un bus lors de cette opération menée à Loon-Plage.

où elles vont, et ne veulent pas aller là-bas », a pointé Amélie Moyart, coordinatrice d'Utopia56 dans la zone de Loon-Plage. Selon elle, les exilés évacués de Loon-Plage vont probablement se réinstaller progressivement sur le même terrain.

L'évêque d'Arras Mgr Olivier Leborgne, qui s'est rendu près d'un campement à Calais, a déploré que les expulsions se fassent sans prévenir les exilés

en amont, ni effectuer de diagnostic social. « Est-ce qu'on peut respecter le droit ? », a-t-il lancé, rappelant aussi les propos du pape à Marseille sur le risque de « naufrage de civilisation » dans la peur et l'indifférence opposées au phénomène migratoire.

Selon Juliette Delaplace du Secours catholique, certains migrants ont été poursuivis ou contraints de monter dans les bus.

La présidente de l'association, Véronique Devise, a appelé à multiplier les lieux d'accueil de jour, pour faciliter l'accès au droit et les demandes d'asile, et à augmenter le nombre de places en hébergement d'urgence.

L'association compte saisir la Défenseure des droits de la situation de personnes vulnérables, familles avec jeunes enfants ou femmes enceintes, obligées de rester dehors.

Loi immigration : un « compromis » sur les régularisations

LES DÉPUTÉS ont adopté hier une version remaniée d'une mesure phare de la loi immigration, sur la régularisation de travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension. La commission des Lois a largement réécrit la copie sénatoriale sur ce point, l'un des plus sensibles du projet de loi, censé incarner son volet humaniste face à une série de mesures de « fermeté ».

L'amendement adopté du rapporteur général Florent Boudié (Renaissance), ne crée ni une procédure « discrétionnaire » entièrement à la main du préfet, comme le souhaitent les sénateurs, ni un droit automatique à la régularisation, a-t-il plaidé.

Une version qui n'est pas « idéale » mais qui est une position de « compromis », desti-

née à « faire aboutir ce texte », a souligné le président de la commission, Sacha Houlié, représentant de l'aile gauche du groupe macroniste.

Le Sénat avait largement durci le dispositif proposé par l'exécutif, en prévoyant un titre de séjour accordé par les préfets « à titre exceptionnel ». Avec de multiples conditions, comme la « vérification » auprès de l'employeur de la « réalité de l'activité » et une durée minimale de travail de 12 mois. Le « compromis » voté hier revient à une durée de huit mois de travail et supprime l'intervention de l'employeur. Il encadre la possibilité pour le préfet de s'opposer à la délivrance du titre de séjour, citant les cas de menace à l'ordre public, de non-respect des valeurs de la République ou encore de poly-

gamie. La mesure, initialement bornée à fin 2026, a vu la fin de sa date d'application repoussée à fin 2028.

« Appel d'air »

Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a soutenu cette réécriture, et, s'adressant à la droite inquiète d'un « appel d'air », s'est dit ouvert à l'instauration d'un « quota », par exemple de « 8 000, 10 000 ou 5 000 » travailleurs qui pourraient être régularisés par an. Il s'est en revanche opposé à des amendements visant à rétablir le texte initial du gouvernement, portés par l'aile gauche de la majorité, le groupe indépendant Liot et... le PS.

Gérald Darmanin avait aussi soutenu plus tôt dans la mati-

née le rétablissement d'un article supprimé au Sénat, donnant la possibilité à certains demandeurs d'asile de travailler sans attendre le délai de six mois aujourd'hui en vigueur. La disposition concerne ceux dont la nationalité augure de fortes chances d'obtenir l'asile, comme les Afghans, les Syriens ou encore les Érythréens. La gauche a tenté en vain de l'étendre à tous les demandeurs d'asile.

La droite, que le camp présidentiel cherche à ne pas trop braquer pour ne pas compromettre les chances d'adoption du texte, a manifesté son mécontentement. « Vous avez supprimé les quotas » d'immigration, « vous avez rétabli l'AME », l'Aide médicale d'État pour les sans-papiers, « vous avez supprimé le délit de séjour

irrégulier », a listé la députée LR Annie Genevard.

Avec la mesure sur les métiers en tensions, c'est « une quatrième ligne rouge » qui est franchie selon elle : vous « consacrez un droit opposable à la régularisation, « source de contentieux inépuisable », a lancé l'élue.

Gérald Darmanin a longuement répliqué en dressant une liste des ajouts sénatoriaux retenus dans le texte, citant notamment « le maintien d'exigences d'une assurance maladie pour demander un regroupement familial », le contrôle du caractère « réel et sérieux » des études pour bénéficier d'une carte de séjour pluriannuelle, ou encore l'examen de français pour obtenir cette même carte.